DE_2026_036

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du jeudi 30 avril 2026

Date convocation : 23 avril 2026	*Le trente avril deux mille vingt-six, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 11	**Présent(e)s :** François ROUVEYROL, Anny ROUMEJON, Caroline VIDHAMALI, Nicole DRÔME, Raphaël COUDERC, Etienne VION, Eric ADAM
Présents : 7	
Votants : 10	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Robert DEMOLIN représenté par Raphaël COUDERC, Dominique LESIOURD représenté par Caroline VIDHAMALI, Danièle DE MAÏO représentée par Eric ADAM
Pour : 10	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:** Marjolaine ROLAND
	Secrétaire de séance: Etienne VION

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2025 au budget annexe du village de gîtes

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget annexe du village de gîtes en Conseil municipal du 17 avril 2026,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
Constatant que le CFU fait apparaître un excédent de 101 409,76 euros ,

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	18 786,97	77 673,26	0,00	77 673,26	18 786,97
Opérations exercice	311 941,12	394 563,91	18 649,50	81 461,66	330 590,62	476 025,57
Total	311 941,12	413 350,88	96 322,76	81 461,66	408 263,88	494 812,54
Résultat de clôture		101 409,76	14 861,10			86 548,66
Restes à réaliser	0,00	0,00	3 000,00	5 470,80	3 000,00	5 470,80
Total cumulé	0,00	101 409,76	17 861,10	5 470,80	3 000,00	92 019,46
Résultat définitif		101 409,76	12 390,30			89 019,46

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	18 786,97
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	30 000,00

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de reception de l'AR: 12/05/2026
048-214800195-DE_2026_036-DE
AGEDI

RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	82 622,79
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	101 409,76
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	**101 409,76**
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	12 390,30
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	89 019,46
B. DEFICIT AU 31/12/2025	**0,00**
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

Etienne VION

Le Président de séance

François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de reception de l'AR: 12/05/2026
048-214800195-DE_2026_036-DE
A G E D I